



SIGNATURE ELECTRONIQUE

Chefs d'entreprise, collectivités et administrations,

Gagnez du **temps** & de l'**efficacité**
avec la **signature électronique** !

Entrez dans l'ère de la **dématérialisation**
et de la mobilité, **en sécurité**.

Dès réception des documents,
la CCI47 s'engage à vous délivrer votre clé
pour procéder à votre signature électronique
en 48 h maximum

La CCI47 vous accompagne dans vos démarches
de certification de signature électronique.



Chantal Leygue
Pôle Relation Entreprises
CCI47
05 53 77 10 04 - c.leygue@cci47.fr

1^{ER} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

**La CCI47 vous propose
en 48h maximum :**

VOTRE CERTIFICAT ELECTRONIQUE

Les échanges électroniques sont devenus incontournables dans la vie des entreprises.

Pratiques et rapides, ils permettent des gains de temps et de productivité considérables.

Cette circulation d'informations requiert d'être effectuée en toute sécurité et confiance, avec la garantie de l'identité de l'interlocuteur et la confidentialité des échanges.

Le certificat électronique vous permet de :

- ✓ **Répondre électroniquement aux marchés publics** : pour transmettre les documents signés numériquement et répondre en toute sécurité aux appels d'offres par voie électronique,
- ✓ **Effectuer par internet, en tant que professionnel de l'automobile, l'immatriculation des véhicules neufs et d'occasion** (2 roues, autos...) auprès du service d'immatriculation des véhicules (SIV),
- ✓ **Effectuer vos déclarations sociales et règlements Urssaf,**
- ✓ **Signer vos documents** : mails sécurisés, lettres recommandées électroniques, factures dématérialisées, bons de commande, contrats de vente, etc. Accès sécurisés Internet, extranet.

**La CCI47 vous propose également
en 48h maximum :**

VOS CERTIFICATS D'ORIGINE

Certaines opérations d'exportation imposent que l'origine d'un produit soit justifiée par la production d'un certificat d'origine, document d'accompagnement des marchandises.

Le certificat d'origine communautaire est un document douanier authentifié par les Chambres de Commerce et d'Industrie, et certifiant expressément l'origine des produits pour satisfaire aux **exigences douanières ou commerciales**.

C'est à l'exportateur de remplir le certificat d'origine qui doit impérativement le faire viser par une Chambre de Commerce et d'Industrie, sinon il n'a aucune valeur.

Notre service en ligne GEFI, vous permet de gérer électroniquement :

- la saisie de vos Certificats d'Origine (WebCOR) ;
- la saisie de vos autres documents, factures, légalisation de signature (WebDOC)
- le suivi de l'état de validation de votre dossier ;
- la gestion de votre compte de paiement mensuel ;
- l'historique de vos demandes ;
- le certificat électronique (ECO) pour certains pays.

Accéder à la plate-forme GEFI :

www.formalites-export.com